

Deuxième séminaire du projet :
**“Responsabilité(s) des gouvernants face à la crise sanitaire.
Étude franco-italienne des tensions entre responsabilité juridique
et politique”**

Projet de recherche sous la responsabilité scientifique de

Eleonora BOTTINI

Professeure de droit public à l'Université de Caen

et

Antonia BARAGGIA

Maître de conférences en droit comparé à l'Université de Milan

avec le soutien de l'

Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice (GIP IERDJ)

Lieu du séminaire : Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Campus Lourcine, 1 Rue de la Glacière, 75013, Paris, Bâtiment Suzanne Bastid, 3e étage, Espace Gisèle Halimi

Programme du séminaire

Mercredi 29 novembre 2023

13h : Accueil et déjeuner (facultatif)

14h00 : **JB Contargyris & M Iemma** : Analyse des deux réformes française et italienne sur la responsabilité des ministres à la lumière du contexte et des actes préparatoires

15h00 : **L. Violini & C. Padrin** : Responsabilité et crise: le cas des élus locaux

16h00 - 16h30 : pause café

16h30 : **C. Guérin Bargues & B. Vimercati** : Les actes ministériels liés aux fonctions et la façon dont les deux ordres juridiques les appréhendent

17h30 : **G. Ragone**: Les affaires devant les tribunaux des ministres (Roma, Brescia) sur la gestion de la crise sanitaire

18h00 : **I. Boucobza** : Analyse des propositions des réformes de la justice politique en Italie

18h30 : **F. Laffaille** : Les arrêts de la Cour constitutionnelle italienne sur les immunités (Lodo Alfano et Lodo Schifani)

19:30 : Dîner au Petit Marguery

Jeudi 30 novembre 2023

9h00 : **G. Arconzo**: Les immunités politiques entre l’art. 68 et 96 de la Constitution italienne.

9h30 : **E. Saillant** : La responsabilité administrative de l’État en France dans le cadre des politiques sanitaires Covid-19

10h: **F. Biondi** : La jurisprudence constitutionnelle italienne au sujet de la responsabilité pénale des ministres

10h30 : **O. Beaud** : Réflexions sur le procès Dupond Moretti à l’aune de la responsabilité des gouvernants

11h00 - 11h30 : pause café

11h30 : **M. Ramajoli & Luca Galli** : Responsabilité de l’administration publique italienne dans le cadre des politiques sanitaires Covid-19

12h00 : **Y. Poirmeur**, Les critiques de la justice politique et des propositions de réforme qui leur sont associées en France

12:30-14:00: Déjeuner - Café Lilou,

14h00 : **R. Parizot & C. Ubiali** Le point de vue du droit pénal sur les infractions mobilisées dans le cadre de la responsabilité des ministres en France et en Italie

15h : **A. Baraggia & E. Bottini** : Le rôle du peuple dans la recherche de responsabilité des gouvernants en situations de crise : les risques du populisme pénal ?

16:00: fin des travaux

Présentation de l'équipe de chercheurs impliqués dans la recherche

1. Équipe française

Camille Aynès est docteure en Sciences juridiques de l'Institut Universitaire Européen de Florence (qualifiée aux fonctions de maître de conférences en droit public et en philosophie) et chercheuse post-doctorante au Centre de Théorie et Analyse du Droit (Université Paris Nanterre/CNRS). Dans la continuité de sa double formation de publiciste (dir. Olivier Beaud) et de privatiste (dir. Stefano Manacorda), ses travaux s'intéressent aux rapports entre le « droit politique » et le « droit pénal ». Elle a consacré sa thèse à la notion constitutionnelle de citoyenneté qu'elle a analysée « en creux », à partir de données du droit pénal (*La privation des droits civiques et politiques. L'apport du droit pénal à une théorie de la citoyenneté*, th. dact., IUE de Florence, 2020). Elle étudie actuellement les rapports entre la responsabilité politique et la responsabilité pénale des gouvernants en Italie, en examinant plus particulièrement les affaires de séquestration de migrants en Méditerranée impliquant l'ancien ministre Salvini (« La responsabilité pénale de Matteo Salvini : étude de droit politique », article soumis). Elle est également l'auteur de travaux en droit de l'Union européenne, en droit administratif, en droit constitutionnel comparé et en philosophie.

Olivier Beaud est professeur de droit public à l'Université de Paris II (Panthéon-Assas), directeur-adjoint de *l'Institut Michel Villey pour la culture juridique et la philosophie du droit*, membre honoraire de l'IUF, comme junior (1993-1998) et comme senior 2012-2017).

A notamment publié *La Puissance de l'Etat*, Paris, P.U.F., coll. « Léviathan », 1994, *Les derniers jours de Weimar*, Paris, Descartes & Cie, 1997, *Le sang contaminé*, Paris, P.U.F, 1999, *Théorie de la Fédération*, P.U.F., coll. « Léviathan », 2007 (2^{ème} éd., 2009), *Les libertés universitaires à l'abandon ?* Paris, Dalloz, 2010, et *La République injuriée*, Paris, PUF 2019, et, en collaboration avec Cécile Guérin Bargues, *L'état d'urgence*, Lextenso, 2^o éd., 2018.

Eleonora Bottini (co-porteur du projet) est professeur de droit public à l'Université de Caen Normandie depuis 2018, et directrice du Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (CRDFED). Elle a étudié d'abord en Italie puis en France, où elle a effectué son doctorat en droit public à l'Université Paris Nanterre. Elle a été professeure invitée à Columbia University à New York en 2017. Ses travaux portent sur la théorie du droit et le droit constitutionnel comparé, notamment entre la France et l'Italie, à travers des études sur la justice constitutionnelle dans les deux pays. Elle est l'auteure d'un ouvrage sur *La sanction constitutionnelle* (Étude d'un argument doctrinal) publié chez Dalloz en 2016. Ses travaux portent notamment sur les interactions entre droit et politique, notamment dans le cadre des interventions des juges constitutionnels dans les opérations électorales. Elle travaille actuellement sur la responsabilité pénale des ministres face à la crise sanitaire, en Italie, en France et au Royaume Uni, et un article sur ce thème est à paraître dans un numéro spécial de la *Revue de droit public* à l'automne 2021. Son CV plus développé figure ci-dessous.

Isabelle Boucobza est professeure de droit public à l'Université Paris Nanterre. Elle mène notamment des recherches en droit comparé franco-italien dans le champ du droit public et s'intéresse particulièrement aux questions relatives à la justice judiciaire, administrative et constitutionnelle dans les deux pays. Certaines de ses publications portent également sur l'état d'urgence sécuritaire en France et sanitaire en Italie. Ses réflexions sont produites dans le cadre d'une méthodologie spécifique qui prend pour objet les discours du droit et sur le droit.

Laure Clément-Wilz est professeure de droit public à l'Université Paris Est Créteil, spécialiste de l'Union européenne et du droit du procès. Ses travaux en droit comparé ont notamment porté sur la responsabilité pénale des ministres en Italie à travers l'exemple de Silvio Berlusconi (RFDC, 2012). Elle a publié une monographie sur *La Cour de justice de l'Union européenne* (LGDJ, 2020) et dirigé deux ouvrages collectifs sur *Le rôle politique de la CJUE* (Bruylant, 2019) et les *Méthodes et stratégies dans l'Union européenne* (PUR, 2021). Elle co-dirige le Master de droit européen et dirige le parcours *Systèmes juridiques* ; elle est membre du Comité exécutif de l'EUR Grand Paris Francophonie, Plurilinguisme et Politiques des langues (FRAPP).

Jean-Baptiste Contargyris est doctorant contractuel à l'université de Caen Normandie sous la co-direction d'Eleonora Bottini et d'Olivier Beaud (Université Paris II) en droit public, dont la thèse porte sur la question du jugement des gouvernants des régimes vichyste et fascistes (*ventennio* et RSI) à la Libération. L'objet de cette recherche est tout d'abord d'étudier, au sein de la législation répressive élaborée alors, la place réservée aux gouvernants, conditionnée à la fois par une tradition juridique commune de répression des délits des ministres, qui aboutit à la création de deux Hautes Cours *ad hoc*, et par le statut juridique reconnu au régime dont ils furent les dirigeants. Cette recherche s'interroge également sur l'adéquation de la justice pénale pour juger Vichy et le régime fasciste, selon la finalité politique conférée à ces procès, et qui se heurte aux principes fondamentaux du droit pénal, dont le respect, d'abord négligé, finit par bénéficier quasi systématiquement aux accusés. L'étude de la procédure de ces juridictions hybrides entend enfin mettre en lumière le réseau institutionnel complexe dans lequel ces procès s'insèrent, qui met à mal le modèle suivant lequel il appartient à la représentation nationale de poursuivre et de juger les gouvernants. Le rôle important assumé par la magistrature ordinaire et par le gouvernement dans l'accomplissement de cette tâche renvoie, en dernier lieu, à la question des équilibres constitutionnels au sein de la République (re)naissante en France et en Italie.

Cécile Guérin-Bargues, ancienne élève de l'École Normale Supérieure, est professeur de droit public à l'Université Paris II Panthéon-Assas et membre de l'Institut Michel Villey. Spécialiste de droit constitutionnel comparé, elle est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Immunités parlementaires et régime représentatif. L'apport du droit constitutionnel comparé (France, Royaume-Uni, États-Unis)*, L.G.D.J 2011. Elle a également publié, avec Olivier Beaud, une monographie sur *L'État d'urgence. Étude constitutionnelle, historique et critique*, LGDJ, coll. Système, 2016 ; (2nde édition refondue, 2018) et un article sur l'état d'urgence sanitaire : « L'état d'urgence sanitaire : était-il judicieux de créer un nouveau régime d'exception ? », *Recueil Dalloz* - 30 avril 2020 - n° 16. Enfin, elle a consacré plusieurs de ses travaux à la question des rapports entre responsabilité pénale et responsabilité politique. Il s'agit notamment de l'ouvrage *Juger les politiques ? La Cour de justice de la République*, Dalloz, coll. Droit politique, 2017 ; de plusieurs billets publiés sur le blog de *Jus Politicum* et plus récemment de l'article « Quand le principe d'indivisibilité des procédures cède le pas à un privilège

de juridiction : à propos de l'arrêt Balladur/ Léotard rendu par la CJR le 4 mars 2021 », *JCP G* n°13, mars 2021.

Franck Laffaille est professeur de droit public à l'Université Paris XIII, Sorbonne-Paris-Nord. Ses recherches portent sur le droit constitutionnel, l'histoire des idées politiques, les libertés fondamentales et le droit constitutionnel italien (système de gouvernement, contentieux constitutionnel). Il est l'auteur de plusieurs chroniques, dont deux portant sur le droit italien dans des revues françaises (« Chronique de droit politique italien », in la Revue française de droit constitutionnel (RFDC); « Chronique de jurisprudence constitutionnelle italienne », in la Revue du droit public (RDP) et une sur le droit français dans une revue italienne « Chronique de législation et de jurisprudence françaises », in *Osservatorio sulle fonti* (OSF). Il est l'auteur de très nombreux articles portant sur le régime constitutionnel et politique italien, parmi lesquels « L'Italie a-t-elle inventé le régime semi-présidentiel (alternatif) ? Légitimité indirecte, garantisme institutionnel, indirizzio politico », in F. Conord (dir.), *Un autre scrutin présidentiel. Les élections au suffrage universel indirect*, Ed. du Bourg, 2020, p.155-170 ; « Le désordre partitocratique italien. A propos de la République des partis », in J. Humel (dir.), *L'ordre constitutionnel et les partis politiques*, Mare et Martin, 2018, p.145-163.

Raphaële Parizot est agrégée de droit privé et de sciences criminelles, professeur de droit pénal à l'Université Paris Nanterre, codirectrice du Centre de droit pénal et de criminologie de l'Université Paris Nanterre et codirectrice du Master de droit pénal international et comparé.

Titulaire d'un double doctorat des Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Ferrare (thèse en cotutelle), coresponsable du double diplôme Nanterre/Bologne, Raphaële Parizot s'intéresse tout particulièrement au droit pénal comparé (comparaison France-Italie) dans une perspective européenne.

Yves Poirmeur est professeur de science politique, à l'Université de Versailles Saint-Quentin, dont il a été vice-président chargé des affaires juridiques et directeur du département de science politique. Membre du laboratoire VIP, ses travaux portent sur les transformations de la régulation des activités politiques, administratives et communicationnelles, notamment sur leur encadrement juridique, auxquelles il a consacré un ensemble d'articles et d'ouvrages : *Droit des partis politiques* (avec D. Rosenberg, Ellipses, 2008) ; *Justice et médias* (LGDJ, 2012) ; *Les partis politiques, du XIXe au XXIe siècle en France* (LGDJ, 2014) ; *Lobbying et stratégies d'influences en France (XVIIIe-XXIe siècles)* (LGDJ, 2018) ; *La régulation des partis politiques* (dir., LGDJ, 2019). Il a été ainsi amené à s'intéresser plus particulièrement aux changements des formes de la justice appliquée aux activités politiques (*La justice politique en mutation* (avec F. Bussy), LGDJ, 2010), soumise à des logiques de dépolitisation mais aussi de néopolitisation.

Elodie Saillant est professeur de droit public à l'Université de Caen Normandie. Elle est l'auteur d'une thèse sur *L'exorbitance en droit public*, publiée dans la Nouvelle bibliothèque de thèses Dalloz en 2011 (n° 109), où elle a notamment eu l'occasion de s'interroger sur la spécificité des règles de droit applicables au pouvoir politique et les mécanismes juridiques et doctrinaux justifiant celle-ci. Ses travaux portent principalement sur le droit administratif, mais toujours dans la perspective d'une réflexion sur l'organisation de l'État et du pouvoir politique. Elle enseigne d'ailleurs à la fois le droit administratif et le droit constitutionnel en Licence de Droit, considérant ces deux disciplines comme

étant dans la continuité l'une de l'autre. Elle a aussi publié un article sur la théorie des circonstances exceptionnelles à l'occasion de la crise de mai et juin 1968 en France (« Les événements de mai et juin 1968 dans la jurisprudence administrative », *AJDA*, n° 19, juin 2018, p. 21-26, 6 p.).

Charles-Édouard Sénac est professeur de droit public à l'Université de Bordeaux depuis 2018, après avoir enseigné à Sciences Po Paris et l'Université Picardie Jules Verne. Chercheur au Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État (CERCCLÉ) EA 7436, il travaille actuellement sur les relations entre gouvernants et gouvernés dans les régimes démocratiques contemporains. Son attention porte en particulier sur les mécanismes organisant, à rebours de la conception traditionnelle du gouvernement représentatif, un contrôle populaire des gouvernants.

2. Équipe italienne

Giuseppe Arconzo est professeur associé de droit constitutionnel à l'Université de Milan depuis 2016, il possède l'Habilitation scientifique nationale aux fonctions de Professeur ordinaire. Depuis le 1^{er} juin 2021, il est délégué du Recteur de l'Université de Milan, avec les fonctions de coordination des initiatives concernant les personnes avec handicap et troubles spécifiques des apprentissages. Du 1^{er} janvier 2019 au 31 mai 2021, il a été assistant de recherche à la Cour constitutionnelle italienne.

Au sein de la faculté de droit de l'Université de Milan, il a été titulaire des cours de Droit constitutionnel et de Droits des personnes handicapées ; il a enseigné les Institutions de droit public au sein de la faculté de médecine de cette même université. En 2014, il a obtenu un financement de l'agence EACEA de l'Union européenne, à la suite de l'évaluation favorable du projet « *The rights of persons with disabilities in the European context* ». Il a effectué de nombreuses conférences et interventions lors de colloques, et est l'auteur de publications sur différents thèmes du droit constitutionnel. Sa monographie, *Contributo allo studio sulla funzione legislativa provvedimentale* [Contribution à l'étude de la fonction législative particulière], a été récompensée en 2014 du « Prix national Sergio Panunzio du Premier Ouvrage », remis par l'Association italienne des constitutionnalistes.

Antonia Baraggia (co-porteur du projet) est professeure associée de droit public comparé à l'Université de Milan, où elle enseigne le Droit public comparé, les Traditions juridiques comparées, l'Introduction au droit français, et les Droits sociaux en Europe, dans le cadre d'un module Jean Monnet dont elle est titulaire. Elle préside le Bureau exécutif du Comité des jeunes comparatistes (CJC) de la Société américaine de droit comparé. Elle a été professeure invitée à l'Université Fordham, à l'Université McGill, et à l'Institut Max-Planck de Recherche sur les Sociétés Multireligieuses et Multiethniques, à Göttingen. Antonia Baraggia a remporté plusieurs appels à projets de recherche nationaux et internationaux. Elle est membre du Bureau éditorial de revues scientifiques spécialisées. Parmi ses principaux domaines de recherche figurent la séparation des pouvoirs, la *rule of law* sur le plan européen et comparé, la conditionnalité en Europe, l'état d'urgence et les droits et libertés, les droits reproductifs et la bioéthique. Les thèmes de recherche développés au cours de son activité académique ont été présentés lors de nombreux colloques, séminaires et conférences.

Francesca Biondi est professeure ordinaire de Droit constitutionnel à l'Université de Milan où elle enseigne le Droit parlementaire et le Système judiciaire. Ayant été assistante de recherche à la Cour constitutionnelle (2015 – 2018), et membre du conseil d'administration de l'association *Gruppo di Pisa*, elle est actuellement membre du Conseil judiciaire de la Cour d'appel de Milan et

vice-présidente de la commission ministérielle de réforme du système judiciaire. Parmi ses travaux figurent *La responsabilità dei magistrati* [La responsabilité des magistrats] (2006), *Il finanziamento pubblico dei partiti politici* [Le financement public des partis politiques] (2012), et, avec Nicolò Zanon, *Il sistema costituzionale della magistratura* [Le système constitutionnel de la magistrature] (2019).

Martina Iemma est doctorante en Droit constitutionnel à l'Université de Milan, sous la direction de la professeure Lorenza Violini. Son projet de recherche concerne la mise en œuvre de la loi 240/2010, avec une référence particulière à l'autonomie universitaire. Elle a obtenu son diplôme en 2022 à l'Université de Pavie, avec une thèse en Droit international. En 2019 elle a passé un semestre à l'Université de Caen dans le cadre du programme Erasmus.

Chiara Padrin est doctorante en Droit constitutionnel à l'Université de Milan, sous la direction de la professeure Benedetta Vimercati. Son projet de recherche concerne le droit au travail et la durabilité environnementale. Elle a obtenu son diplôme en 2019 à l'Université de Pavie, avec une thèse en Droit et nouvelles technologies. En 2022, elle a obtenu son habilitation à exercer la profession d'avocat.

Giada Ragone est professeur associé de droit constitutionnel au département de droit public italien et supranational de l'université de Milan. Elle a obtenu son doctorat en 2016 à l'Université Ca' Foscari de Venise. En novembre 2020, elle obtient l'habilitation scientifique nationale en tant que professeur associé de droit constitutionnel. Les principaux thèmes de recherche de Mme Ragone sont liés à la relation entre la science et le droit, tant sur le plan judiciaire que sur le plan législatif ; la justice constitutionnelle ; le régionalisme italien ; les droits et libertés fondamentaux (en particulier la liberté religieuse et la liberté académique) - également dans une perspective comparative. Elle a développé ses études à travers diverses expériences de recherche en Italie et à l'étranger. Parmi ses publications les plus importantes, apparaissent notamment "One Health e Costituzione italiana, tra spinte eco-centriche e nuove prospettive di tutela della salute umana, ambientale e animale", in *Corti supreme e salute*, n. 3/2023, pp. 1-18 (ISSN 2611-8882); "La libertà di riunione in tempi di emergenza sanitaria e distanziamento sociale", in *Osservatorio sulle Fonti*, n. 1/2022, p. 781-798 (ISSN 2038-5633); "Imparare dalla pandemia: saperi scientifici e processi di decisione politica", in *Quaderni Costituzionali*, n. 1/2022, p. 73-103 (ISSN 0392-6664).

Margherita Ramajoli est professeure ordinaire de Droit administratif au département de droit public italien et supranational de l'Université de Milan, où elle enseigne le Droit administratif et le Contentieux administratif. Co-directrice de la revue *Diritto processuale amministrativo* et de la *Rivista della regolazione dei mercati*, vice-directrice de la revue *Diritto amministrativo* et membre du conseil de direction de la *Rivista giuridica di urbanistica*. Parmi ses livres figurent *Attività amministrativa e disciplina antitrust* [Activité administrative et réglementation antitrust] (1998), *La connessione nel processo amministrativo* [La connexité dans le procès administratif] (2002), et, en collaboration avec Riccardo Villata, *Il provvedimento amministrativo* [L'acte administratif unilatéral] (2017, 2e édition), et avec Marcello Clarich, *Diritto amministrativo e clausole generali* [Droit administratif et principes généraux] (2021). Parmi ses publications sur le thème de l'état d'exception on trouve « Potere d'ordinanza e Stato di diritto » [Pouvoir d'ordonnance et Etat de droit], in *Studi in onore di Alberto Romano* [Etudes en l'honneur d'Alberto Romano] (2011), et « Emergenza, disordine, solidarietà » [Urgence, désordre, solidarité], in *Il diritto dell'economia* [Le droit de l'économie] (2020).

Benedetta Vimercati est maître de conférences contractuel en droit constitutionnel à l'Université de Milan où elle assure les enseignements suivants : État providence et nouveaux droits sociaux,

Nouvelles dimensions de la liberté personnelle, et Droit des régions et des collectivités locales. Docteur de cette même Université depuis 2013, elle a obtenu en 2018 l'Habilitation scientifique nationale aux fonctions de Professeur associé. Elle a reçu plusieurs allocations de recherche et bourses d'études. En 2016, elle a été chercheuse invitée au Centre pour l'éthique et la culture de l'Université Notre Dame. Elle est membre du Bureau éditorial de revues scientifiques spécialisées et a participé à différents projets de recherche. Parmi ses principaux domaines de recherche figurent les rapports entre science et droit (consentement libre et éclairé, décisions de fin de vie, droit et neurosciences), les droits sociaux, la *better regulation*, l'Union européenne, les Parlements nationaux et les Assemblées législatives régionales, le droit des régions et des collectivités locales, et le droit constitutionnel français. Les thèmes de recherche développés au cours de son activité académique ont été présentés lors de nombreux colloques, séminaires et conférences.

Benedetta Vimercati est l'auteure de différents ouvrages, parmi lesquels les deux livres suivants : *La natura e gli strumenti della better regulation. Un contributo allo studio dell'integrazione tra i diversi livelli di governo* [La nature et les instruments de la *better regulation*. Une contribution à l'étude de l'intégration entre les différents niveaux de gouvernement], Giappichelli, Turin, 2018, et *Consenso informato e incapacità. Gli strumenti di attuazione del diritto costituzionale all'autodeterminazione terapeutica* [Consentement libre et éclairé et incapacité. Les instruments de l'application du droit constitutionnel à l'autodétermination thérapeutique], Giuffrè, Milan, 2014.

Maria Chiara Ubiali est chargée de recherche en droit pénal à l'Université de Milan. Elle a obtenu un master en droit de l'Université de Milan en 2013, avec la note la plus haute et les félicitations du jury. Elle s'est inscrite à l'Ecole doctorale de sciences juridiques de l'Université de Milan en janvier 2014, parcours « Droit pénal et procès ». Au cours de son doctorat, elle a effectué des séjours de recherche à l'Université de Göttingen et à l'Université de Heidelberg. En avril 2017, elle obtenu le titre de docteur en droit pénal de l'Université de Milan.

Elle est chargée de recherche en droit pénal à l'Université de Milan depuis février 2018. De février à mai 2019 elle a été chercheuse invitée à l'Ecole de droit de l'Université Cornell (Ithaca, NY, Etats-Unis). Elle est l'auteure d'une monographie intitulée *Attività politica e corruzione: sull'opportunità di uno statuto penale differenziato* [Activité politique et corruption : de l'opportunité d'un statut pénal différencié], Giuffrè Francis Lefebvre, Milan, 2020.

Lorenza Violini est professeur de droit constitutionnel et de droit public comparé (Global constitutional Law) à la faculté de droit de l'université de Milan, où elle préside le Comitato Unico di Garanzia (CUG) et elle est membre du conseil académique de la Laurea Magistrale en droit et développement durable et du doctorat international en droit, éthique et économie pour le développement durable. Elle est membre du Comité d'éthique et de recherche du Conseil national de la recherche (CNR) et a été membre de la Commission pour les réformes institutionnelles - nommée par le président Napolitano (Comité des sages). Elle a été membre du conseil d'administration de la Fundamental Rights Agency de l'Union européenne.

Elle a écrit sur les principaux thèmes en matière de droit constitutionnel, tant d'un point de vue interne que sur le plan de la comparaison. Elle a récemment examiné en profondeur le thème de la mise en œuvre de l'article 116, paragraphe III, sous l'angle de la différenciation entre les Régions. Elle a publié, tout récemment, *Una forma d'État avec régionalisme différencié* ["Una forma di Stato a regionalismo differenziato"], Milan 2021 et a édité, avec des collègues de l'Université de Speyer (BRD), le volume sur *Academic Freedom under Pressure*, Heidelberg 2021.